

Compte rendu de la séance du jeudi 05 mars 2015

Secrétaire(s) de la séance : Nicolas HERTKORN

Ordre du jour:

Vote du compte de gestion 2014 du service EAU
Vote du compte Administratif 2014 du service EAU
Affectation de résultat du service EAU
Vote du Budget Primitif 2015 du service EAU
Devis entretien chaufferie et ventilation (Mairie + Salle)
Devis pose d'un ballon tampon pour chauffage
Avenant Entreprendre Durable
Bon pour achat de fleurs
Questions diverses : point Jardin-théâtre
 informations CAGV
 Assainissement non collectif
 planning bureau de vote elections départementale des 22 et 29 mars 2015
..

Délibérations du conseil:

DE_2015_039 Vote du Compte Administratif 2014 Service EAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel DUBAUX délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		6460,89		13 404,93		19 865,82
O p é r a t i o n s exercice	3 801,32	6039,91	14386,59	14 170,86	25 305,33	20 210,77
Total	3 801,32	12 500,80	14 386,59	27 575,79	25 305,33	40 076,59
Résultat de clôture	215,73		4 878,83		5 094,56	
Résultat définitif						

2. constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DE_2015_040 Vote du compte de gestion 2014 Service EAU

Réuni sous la présidence de Daniel LEFORT,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris la journée complémentaire;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes;
3. Statuant sur la comptabilité des inactives;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DE_2015_041 Affectation de résultat service eau 2015

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Résultat CA 2013	Résultat de 2014	C h i f f r e s p o u r l'affectation de résultat
Investissement	6 460,89 €	- 4 878,83 €	1 582,06 €
Fonctionnement	13 404,93 €	- 215,73	13 189,20 €
Résultat d'investissement à reprendre au BP 2015(ligne001)		1 582,06 €	
AFFECTATION à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne002)		13 189,20 €	

DE_2015_042 Vote du budget primitif 2015 service EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2015 du Service des Eaux de Champneuville au chapitre pour l'exploitation et au chapitre pour l'investissement comme suit :

Section d'Exploitation : **Dépenses** = 23 435,00 € et Recettes = 13 466,32 €
Résultat d'exploitation reporté : + 13 189,20 €
TOTAL des **recettes** d'Exploitation : 26 655,52 €

Section d'Investissement : **Dépenses** = 11 301,32 € et **Recettes** = 14 335,00 €
Solde d'exécution de la Section d'investissement reporté : 1 582,06 €
TOTAL des **recettes** d'Investissement : 15 917,06 €

TOTAL DU BUDGET : recettes 42 572,58€ et dépenses 34 736.32 €

DE_2015_043 Entretien ventilation mairie - salle

Concernant le fonctionnement de la ventilation de la mairie et de la salle un devis a été demandé pour le changement des filtres, l'entretien et la vérification de la ventilation Le devis proposé par l'entreprise Pesch'elec qui avait réalisé l'installation s'élève à 374,54 € H T (soit 449,45 € TTC).

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver cette prestation pour un montant de 449,45 € TTC et autorise le maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

DE_2015_044 Pose d'un ballon tampon sur la chaudière mairie salle

Concernant le fonctionnement de la chaudière à granulés, pour un meilleur rendement il apparait nécessaire d'installer un ballon tampon. Le devis demandé à l'entreprise Pesch'elec qui avait réalisé la pose de la chaudière s'élève à 1 358,04 € H T

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver cette installation et autorise le maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

DE_2015_045 Avenant Entreprendre Durable

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les critères de l'appel d'offres pour les travaux de requalification du jardin situé derrière le bâtiment de la mairie. Concernant la maîtrise d'oeuvre plusieurs prestations supplémentaires ont été demandées à Entreprendre Durable.

Pour ces travaux supplémentaires, un avenant de 2 500 € H T est proposé par Entreprendre Durable

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour ces travaux, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

DE_2015_046 Bon pour achat de fleurs

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, renouvelle l'attribution d'un bon d'achat nominatif d'une valeur de 10,00 € par foyer Champneuvillois pour l'achat de fleurs à la « Vallée des Fleurs », avec validité jusqu'au 30 juin 2015. Le Maire est chargé de préparer, d'éditer et de distribuer ces bons aux administrés.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de l'exercice 2014.